

## CA du 20 septembre 2016

Le Conseil d'administration débute à 17h40, 18 personnes sont présentes, le quorum est atteint.

### - Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2016.

Mme la Principale soumet à l'adoption le procès-verbal de la séance du 28 juin. Ce procès-verbal n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

|                |
|----------------|
| <b>Vote :</b>  |
| pour : 17      |
| contre : 0     |
| abstention : 1 |

### - Bilan de la rentrée 2016

Mme la Principale présente la situation pour cette rentrée. Il y a 27 divisions réparties de la façon suivante :

7 classes au niveau 6e

6 classes au niveau 5e

7 classes au niveau 4e

7 classes au niveau 3e, au lieu des 6 prévues initialement

Les effectifs sont particulièrement chargés en 5e et 4e avec 29 à 30 élèves par classe.

6 enseignants n'étaient pas affectés à la pré-rentrée mais ils sont aujourd'hui tous nommés.

Mme Alard précise qu'à la demande du lycée de Villefranche de Lauragais une liaison collège-lycée sera mise en place. Les professeurs principaux des classes de 3e de l'année dernière seront conviés à une réunion avec leur collègues du lycée.

Au niveau de la Vie Scolaire, on constate un fort renouvellement des AED puisque 90% d'entre eux n'étaient pas présents l'année dernière.

Aucun travaux n'ont eu lieu cet été, seules les serrures et les clés ont été changées.

Mme la Principale rappelle que la mise en place de la réforme sera la priorité de cette année et qu'à ce titre les nouvelles contraintes d'emploi du temps ont été globalement assurées :

- 20 classes sur 27 ont bien 26h de cours par semaine, les autres classes ayant 25h une semaine et 27h la semaine suivante.

- la pause méridienne d'1h30 est effective pour toutes les classes.

L'ajustement de la Dotation Globale pour la « Section Rugby » a permis de dégager 1h supplémentaire pour le Latin.

Il y a cependant un problème à régler : l'Accueil Loisir Associé au Collège ne dispose plus de salle « à demeure » ce qui pose un problème d'organisation pour entreposer leur matériel.

Une demande a été effectuée auprès de la Mairie pour disposer d'une salle et permettre de pérenniser ce service apprécié des élèves.

### - Recrutement des AED:

90% des AED ont été renouvelés et les nouveaux semblent tout à fait motivés pour leurs nouvelles fonctions.

Le collège bénéficie de 7,25 Equivalents Temps Plein (ETP) et l'effectif est stabilisé alors que les

tâches qui leur incombent sont de plus en plus nombreuses car les dédoublements de classes et donc de groupes en étude ont augmenté , de plus la pause méridienne étant maintenant de 1h30 pour 20 classes sur 27 , elle nécessite plus de surveillants .

Ils sont de plus affectés à des missions d' aide aux élèves et d'assistance au CDI, sans oublier la gestion de la vie scolaire ( absences , retards , sanctions) et la vigilance pendant la période Vigie Pirate doit être, elle aussi, aussi accrue à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement.

Les AED sont recrutés soit à mi-temps soit sur des temps pleins et sont rémunérés par le Ministère de l'Education Nationale .

Le Conseil d'Administration autorise t-il Mme Alard à recruter des AED ?

Pour: 18

Contre : 0

abstention: 0

## – Programme des sorties du 1er trimestre 2016-2017 :

- **Sortie cinéma le 6 octobre pour tous les 3ème hispanisants LV1 et LV2**
  - ✓ Cinémathèque de Toulouse- « El laberinto del Fauno » Guillermo del Toro (dans le cadre de l'EPI CCA « Des voies et des voix pour dire, dénoncer »)
    - 3,5 € pour la place de cinéma et 1,5 € pour le transport = 5 € par élève.
    - Participation du collège 277,50 €
  
- **Echange FRANCO/ALLEMAND (15 correspondants allemands et 16 élèves germanistes de Jean Paul Laurens):**
  - ✓ Accueil des élèves allemands du 11/10/16 au 18/10/16
    - Sortie à Carcassonne => Participation du collège : 395 €
    - Sortie à la cité de l'Espace + atelier => Participation du collège : 649 €
    - sortie à Toulouse => Participation du collège : 250 €
    - ➔ TOTAL participation collège 1294,00 €
  - ✓ Accueil des élèves français à Sindelfingen (Projet de budget) du 18 au 28 Avril 2016 :
    - Transport Avion + train =>Élèves 3541 € / Accompagnateurs => 443 €
    - Hébergement=> Élèves 0 € / Accompagnateurs => 500 €
    - Restauration => Élèves 0 € / Accompagnateurs => 250 €
    - Visites=> Élèves 652 € / Accompagnateurs => 82 €
    - Frais divers => 128 €
    - ➔ Total participation familles 270 € = 4320 €
    - ➔ Prélèvement sur fond de réserve pour les 2 accompagnateurs = 1275 €
  
- **Échange 3ème bilangue espagnol (Accueil à Tomarés du 21 au 28 février 2017 ou du 22 Février au 01 Mars 2017)**

| Vote :      |    |
|-------------|----|
| pour :      | 18 |
| contre :    | 0  |
| abstention: | 0  |

**- Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés et contrats à incidence annuelle :**

Le Conseil d'Administration autorise-t-il l'acte de délégation pour la passation de contrats pour les marchés 2017 ?

|               |    |
|---------------|----|
| <b>Vote :</b> |    |
| pour :        | 18 |
| contre :      | 0  |
| abstention:   | 0  |

**Budget du voyage - échange à Sindelfingen (Allemagne)**

Madame Housez présente le projet de budget relatif à cet échange.  
Ce projet concerne 16 élèves de troisième bilangue et deux accompagnateurs.  
Sont inclus dans ce budget :

- le trajet Toulouse – Strasbourg par avion puis le reste par train,
- le bus et le métro sur place,
- l'hébergement des élèves par des familles allemandes,
- l'hébergement des accompagnateurs à définir,
- des visites et activités.

Une participation des familles à hauteur de 270 € par élève sera demandée. Le budget pour les accompagnateurs sera financé par un prélèvement sur réserves à hauteur de 1275 €.

Ce budget est évolutif car une subvention OFAJ sera demandée.

Madame Bonnefont demande si le Conseil Départemental pourrait apporter une subvention.  
Madame la Principale répond que les subventions pour les voyages ou échanges avec l'Allemagne ne sont pas une priorité pour le Conseil Départemental sachant que l'OFAJ peut intervenir .

Madame Gaven demande si les correspondants allemands pourraient bénéficier des transports scolaires pour venir au collège.

Madame la Principale répond qu'elle fera la demande au Conseil Départemental.

Monsieur Bacquié demande si un risque d'annulation a été envisagé dans le cas d'une impossibilité de voyager de Monsieur Gosselin (l'autre accompagnateur ne parlant pas forcément allemand). Il rappelle qu'une situation similaire qui s'était produite dix ans auparavant, avait entraîné l'annulation du voyage et la prise en charge par le collège des sommes déjà engagées.

Madame la Principale répond que le voyage aura lieu de toute façon et que cela n'a jamais été envisagé puisque les enseignants allemands qui accueillent parlent français.

La proposition de budget est soumise au vote.

|               |    |
|---------------|----|
| <b>Vote :</b> |    |
| pour :        | 18 |
| contre :      | 0  |
| abstention:   | 0  |

DBM(s)

Sont présentées au CA deux DBM dont la première pour information et la 2ème pour vote.

Mme Housez présente la DBM N°6 (voir Annexe 3) qui est présentée juste pour information au CA. Cette DBM fait suite au changement d'agent comptable et elle correspond à un mini-compte financier intermédiaire pour la prise de fonction du nouvel Agent Comptable. Elle fait état d'une diminution des stocks de 4125,57€

Mme Housez présente ensuite la DBM N°7 (voir Annexe 4)  
Cette DBM pour acter ce qui a été vu précédemment pour les sorties :

Prélèvement sur les fonds de réserve pour :

- Le voyage en Allemagne
- La sortie cinéma

Le montant total des prélèvements sur les fonds de réserve s'élève à 1 571,50 €

Il est soumis au vote.

|               |    |
|---------------|----|
| <b>Vote :</b> |    |
| pour :        | 18 |
| contre :      | 0  |
| abstention:   | 0  |

### Questions diverses :

Mme Buxuel-Sauvage interpelle la communauté éducative sur les « voyages d'intégration des 6<sup>e</sup> » : alors que, depuis de nombreuses années, ces voyages se déroulaient en début d'année scolaire et constituaient un souvenir marquant pour les élèves (souvenir qu'ils se transmettaient de génération en génération), ils n'ont pas eu lieu cette année. Au nom des parents d'élèves de 6<sup>e</sup>, Mme Buxuel-Sauvage demande si un projet se substituera à ce qui constituait un temps fort pour les élèves.

Mme la Principale laisse la parole à Mme Chicon, représentante des professeurs d'EPS jusque-là à l'initiative de ces voyages et très fortement impliqués dans leur organisation : *depuis 10 ans ces voyages étaient organisés de la même façon ; les enseignants ont souhaité changer la formule pour alléger la rentrée des classes. A la place, ont donc été proposés une journée d'intégration à proximité du collège.*

Mme la Principale prend la parole : *les séjours en janvier ont été refusés car ils perturbent trop les cours et sont trop onéreux pour le collège.*

Mme Chicon précise qu'un autre séjour a été proposé après le 15 juin sur un site très proche (la Ganguise, pour diminuer le coût).

Mme la Principale fait remarquer qu'à la date proposée par les professeurs d'EPS il ne saurait être question de « voyage d'intégration » et clôt la discussion en indiquant que cette dernière proposition sera étudiée ultérieurement.

Se faisant le porte-parole d'une famille, M. Turcato demande s'il serait possible de formuler par mail une autorisation de sortie exceptionnelle suite à l'absence d'un professeur, pour un enfant à qui l'autorisation permanente de sortie n'a pas été accordée.

Mme la Principale répond que non, et ce essentiellement parce qu'il est impossible, pour l'établissement, de vérifier la source du message, de s'assurer de son authenticité – surtout dans un collège qui compte plus de 750 élèves et donc, potentiellement, autant de demandes de « sortie exceptionnelle ». Elle précise que c'est un choix de l'établissement depuis quelque temps et que c'est aux parents de prendre la bonne décision sur l'autorisation de sortie.

Suite à une remarque de M. Pierre concernant les parents qu'il voit régulièrement se présenter au portail pour signer une autorisation exceptionnelle de sortie, Mme la Principale rappelle que, effectivement, les parents ayant refusé l'autorisation permanente de sortie peuvent se déplacer jusqu'à l'entrée du collège pour venir signer le registre et ainsi permettre à leur enfant de quitter l'établissement.